

A.B. STOMATOLOGIE
Société d'exercice libéral par actions simplifiée au capital de 9.017,60 euros
Siège social : 56 boulevard Chilpéric, 77500 CHELLES
424 778 108 RCS MEAUX
(ci-après la « Société »)

PROCES-VERBAL DES DECISIONS UNANIMES
DES ASSOCIES EN DATE DU 26 MAI 2026

Les soussignés :

- **La société ISI Clinique Holding**, associé détenant la pleine propriété de 225.440 Actions A,
- **Monsieur Éric Allemon**, associé détenant la pleine propriété de 122.060 Actions B,
- **Monsieur Jean-Michel Bellaiche**, associé détenant la pleine propriété de 122.060 Actions B,
- **Monsieur Aymeric Barrier**, associé détenant la pleine propriété de 122.060 Actions B,
- **Madame Catherine Escande**, associé détenant la pleine propriété de 122.060 Actions B,
- **Monsieur Alexandre Caula**, associé détenant la pleine propriété de 54.428 Actions B,
- **Monsieur Vincent Bénard**, associé détenant la pleine propriété de 54.428 Actions B,
- **Madame Marine Mondoloni**, associé détenant la pleine propriété de 49.922 Actions B,
- **Madame Céline Mondoloni**, associé détenant la pleine propriété de 29.302 Actions B,

seuls associés de la Société (ci-après les « **Associés** »), détenant ensemble la totalité des actions composant le capital social de la Société,

ont pris, à l'unanimité, conformément aux stipulations de l'article 25.2.2.1 des statuts de la Société, les décisions ci-après :

- Modification de l'article 5 (Lieux d'exercice) des statuts de la Société,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

PREMIERE DECISION

Les associés décident de modifier l'article 5 des statuts intitulé « Lieux d'exercice » afin d'y ajouter le lieu d'exercice situé à l'hôpital privé de Villeneuve Saint Georges sis au numéro 47 de la rue de Crosne à Villeneuve Saint Georges (94190), lequel sera rédigé comme suit :

« ARTICLE 5 - LIEUX D'EXERCICE

Les lieux d'exercice de la Société sont aux adresses suivantes :

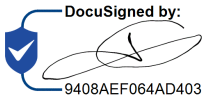
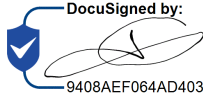
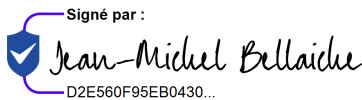
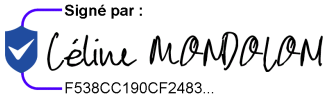
- (i) *au centre médico chirurgical Floréal, sis au numéro 40 de la rue Floréal à Bagnolet (93170) ;*
- (ii) *à l'hôpital privé de marne la vallée (HPMV), sis au numéro 33 de la rue Léon Menu à Bry-sur-Marne (94360) ;*
- (iii) *au cabinet médical sis au numéro 56 du boulevard Chilpéric à Chelles (77500) ;*
- (iv) *au cabinet médical sis 39 rue Mathurin Moreau à Paris (75019) ;*
- (v) *à l'hôpital privé de Marne Chantereine sis rue Marie Curie – 77177 Brou-sur-Chantereine ;*

- (vi) *au 73 Boulevard du Maréchal Joffre, 92340 Bourg-La-Reine ;*
- (vii) *à l'Hopital Privé d'Antony, 1 rue Velpeau, 92160 Antony ;*
- (viii) *à l'hôpital privé de Villeneuve Saint Georges sis au numéro 47 de la rue de Crosne, 94190 Villeneuve Saint Georges.»*

Le reste de l'article demeure inchangé.

DEUXIEME DECISION

Les associés décident de donner tous pouvoirs au porteur de l'original, d'un extrait ou d'une copie des présentes à l'effet d'accomplir toutes formalités de dépôt et autres.

 Pour la société ISI CLINIQUE HOLDING Monsieur Eric Allemon	 Monsieur Eric Allemon
 Monsieur Jean-Michel Bellaïche	 Monsieur Aymeric Barrier
 Madame Catherine Escande	 Monsieur Alexandre Caula
 Monsieur Vincent Bénard	 Madame Marine Mondoloni
 Madame Céline Mondoloni	

Le présent document est signé électroniquement par l'intermédiaire de la plateforme cryptée et sécurisée DocuSign (www.docusign.com), conformément aux dispositions des articles 1366 et 1367 du Code civil. Chaque signataire reconnaît que le présent document, tel que signé par voie électronique, constitue une preuve valable permettant d'apprécier les droits, obligations et responsabilités, ainsi que le consentement du signataire.